

Vos responsabilités pour une bonne gouvernance

En tant que représentant officiel d'un gouvernement ou service public, vous devez vous assurer que votre organisme applique les principes de bonne gouvernance.

La gouvernance est la façon dont un organisme gère ses processus et ses structures de sorte qu'il puisse prendre des décisions, assurer ses missions et suivre son action.

La bonne gouvernance consiste à s'assurer que votre service ou administration est organisé(e) et réalise ses missions d'une manière efficace et transparente, en conformité avec les lois et règlements.

Où trouver de l'aide ?

Vous devez vous assurer que votre organisme gère bien ses documents engageants.

Employer un gestionnaire de l'archivage ou un archiviste expérimenté et qualifié est le premier et le meilleur moyen de vous assurer que votre organisme gère bien ses documents engageants.

Si vous ne disposez pas de compétences en interne, vous pouvez vous adresser au Conseil International des Archives qui propose un programme « Bonne Gouvernance » <http://www.ica.org>.

Contact :

Indiquer le contact local

*Brochure conçue par les Archives Nationales d'Australie et PARBICA (Branche Pacifique du Conseil International des Archives), avec le soutien financier de l'Agence Australienne pour le Développement International.
Traduite en français pour le Conseil International des Archives par l'Association des Archivistes Français.*

Conseil International des Archives

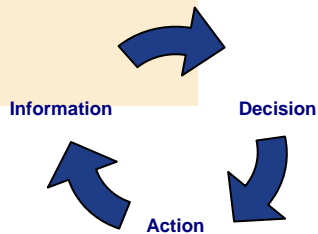


Une bonne gestion de l'archivage est importante pour...

l'efficacité de votre service public

Vous **devez** vous assurer que le personnel de votre organisme **utilise l'information efficacement**.

L'utilisation de l'information est un cycle. Vous avez besoin d'informations appropriées pour prendre de bonnes décisions. Lorsque vous avez pris une décision, vous pouvez engager l'action appropriée. L'information sur l'action engagée est importante pour la prochaine décision.



Si vous ne pouvez pas accéder rapidement à la bonne information concernant vos précédentes décisions et actions, vous risquez de décider trop tard, ou sur de mauvaises bases.

Bien gérer vos documents engageants vous permet d'organiser de manière efficace l'information sur vos décisions et vos actions.

Une bonne gestion de l'archivage est importante pour ...

protéger les intérêts de l'État

Vous avez la **responsabilité de protéger les intérêts de l'État**.

Un bon archivage peut vous aider à prouver que vous avez bien réalisé certaines actions ou satisfait à une obligation légale.

Par exemple:

- Si vous ne pouvez prouver que votre administration a payé une facture, vous risquez de devoir honorer celle-ci une seconde fois.
- Si vous n'êtes pas en mesure de démontrer que le gouvernement est propriétaire d'un terrain ou d'un immeuble, vous risquez de ne pouvoir empêcher quelqu'un d'autre de s'en prétendre propriétaire.
- Si vous n'êtes pas en capacité de prouver que votre administration a dépensé de l'argent honnêtement et à bon escient, les bailleurs de fonds peuvent être réticents à financer vos actions.
- Si vous n'avez pas la preuve de ce à quoi vous avez donné votre accord dans le cadre d'un contrat, vous pouvez être accusé de ne pas faire ce à quoi vous vous étiez engagé.

Bien gérer vos documents engageants permet de préserver les intérêts de votre gouvernement en apportant la preuve de ses actions.

Une bonne gestion de l'archivage est importante pour ...

préserver l'intérêt public

Vous avez la **responsabilité de préserver l'intérêt public**.

Les documents engageants doivent conserver la trace de vos rapports avec les tiers tels que les individus, les organisations et associations, les contractants et les autres gouvernements. Le fait de ne pas bien conserver et gérer les documents engageants peut leur causer un réel tort.

Par exemple:

- Si un hôpital n'est pas en mesure de retrouver le dossier de ses patients, en cas d'urgence, ceux-ci peuvent recevoir un traitement inapproprié et même en mourir.
- Si vous perdez la facture d'un fournisseur et ne la payez pas, il peut ne pas exécuter la commande et refuser de contracter avec vous à l'avenir.
- Si vous ne conservez pas les preuves des ventes de terrains, les promoteurs peuvent se faire escroquer par des personnes qui ne sont pas propriétaires.

Bien gérer vos documents engageants permet de protéger toute la communauté en préservant l'information gouvernementale sur les personnes physiques et morales.